

Édito

On cherche vainement à cette rentrée, ce qui pourrait accrédi- ter « l'apaisement », tant évoqué par le Gouvernement, Ministre de l'Éducation en tête.

Fidèle à la logique libérale qui consiste à taxer le travail et à protéger les revenus du capital, le Gouvernement **renforce la politique d'austérité, et avec elle, son cortège d'effets désastreux.**

La réforme des retraites est à cet égard totalement inacceptable.

Faisant porter l'intégralité des efforts sur les jeunes, les salariés et les retraités mais épargnant soigneusement le capital, elle aggrave encore les dispositions et les effets des réformes précédentes en signant un nouvel allongement de la durée de cotisation et une nouvelle amputation des pensions et du droit à retraite.

Dans la Fonction publique, la logique de désengagement de l'État se poursuit : le Budget 2014 fait peser les économies sur les Services publics et la protection sociale. La revalorisation salariale n'est toujours pas à l'ordre du jour en particulier pour les enseignants du Second degré dont les salaires sont parmi les plus bas de l'Europe de l'Ouest.

La politique d'austérité n'a pas épargné le Second degré qui est la cible d'attaques renforcées.

La crise du recrutement que le Ministre refuse de résoudre, préférant s'en tenir à des expédients, **perdure...** Pour tous les personnels, les conditions d'exercice du métier s'aggravent vers davantage de pénibilité et de flexibilité.

Le Ministre procède, à travers la Loi d'orientation de juillet, à une **refonte profonde et rétrograde du système éducatif mettant en cause les fondements de nos métiers et la conception égalitaire du service public d'Éducation :**

- **École du Socle institutionnalisée**, rupture de la continuité collège/lycée avec le rattachement du collège au premier degré (cycle CM/6^e) et création du conseil École/ Collège.
- **Remise en cause programmée de l'Éducation prioritaire** sur des bases inadmissibles remettant en selle un pilotage sur le modèle des ECLAIR...

Construire et amplifier la mobilisation sont nécessaires afin de déboucher sur un mouvement social d'ampleur à la hauteur des enjeux.

Dans les établissements, le SNES appelle donc les collègues à :

- Organiser des réunions d'information syndicale,
- Prendre contact avec les parents d'élèves (remplacements non assurés...),
- Interpeller les élus et les parlementaires,
- Participer aux réunions et stages syndicaux organisés par les sections académique et départementale.

Pour le SNES et la FSU, il est urgent et possible de contraindre le Gouvernement à abandonner la politique d'austérité au profit d'une politique de croissance et de création d'emplois, d'élévation des formations et des qualifications de tous, d'une nécessaire redistribution des richesses.

Le 10 septembre a montré à travers l'importance des manifestations, que ces exigences sont largement partagées dans l'opinion publique. Cette journée constitue une première étape d'action que le SNES et la FSU, sont décidés à poursuivre en recherchant l'unité syndicale la plus large possible.

Marie-Damienne Odent, Michel Vialle, Pascale Boutet,
co-secrétaires généraux



Sommaire

Éditorial.....	p.1
Une rentrée sous le signe de la crise du recrutement.....	p.2 et 3
Retraites.....	p.4 et 5
Santé au travail.....	p.6
Une rentrée sous haute tension.....	p.7
Le SNES au service des collègues.....	p.8

Une rentrée sous le signe

Intra 2013 : un blâme pour le nouveau Recteur !



P.-Y. Duwoye,
Recteur de
l'académie de
Versailles depuis
janvier 2013

Lors de l'intra 2013, le nouveau Recteur de Versailles, ex-directeur de cabinet de Vincent Peillon et ex-secrétaire général du Ministère de l'Éducation nationale sous Chatel, a mis fin de manière fracassante aux attentes en terme de changement de politique dans l'académie et d'amélioration du dialogue social.

Les élus du SNES ont découvert que le Recteur avait fait retirer, sans préavis et en dehors de toute consultation préalable, des postes du mouvement intra dans les établissements ECLAIR pour les soumettre, au détriment des vœux et barèmes des collègues, à un recrutement par le chef d'établissement, dans la droite ligne de ce que promouvait Chatel.

Sous l'impulsion du SNES, l'ensemble des organisations syndicales se sont opposées à ces pratiques de gestion discrétionnaire que l'on croyait révolues et qui ont lésé une dizaine de collègues. Le Recteur s'est alors raidi dans une posture autoritaire et a cherché à intimider les élus en remettant en cause leurs prérogatives : *"Les capa peuvent se faire sans vous ; on peut les arrêter demain si JE veux, dès lors que les documents vous ont été remis, votre avis est réputé rendu ; bon, je ne le ferai pas mais je pourrais"*.

La mise au pas a échoué. Le Recteur, sans revenir sur le principe de la poursuite scandaleuse du recrutement local pourtant clairement condamné par F. Hollande quand il était candidat, a levé d'autres blocages de postes indus repérés par les élus du SNES.

A notre initiative, l'ensemble des organisations syndicales a adressé un blâme au Recteur qu'il ferait bien d'entendre, sauf à vouloir créer un conflit durable : *« D'autres méthodes, d'autres pratiques, d'autres orientations sont nécessaires et urgentes dans cette académie. Nous sommes dans l'attente de leur mise en œuvre effective »*.

L'ACADÉMIE DE VERSAILLES AU BORD DE L'ASPHYXIE

RENTREE 2013 : DES PROFESSEURS QUI MANQUENT À L'APPEL

Faute de personnels titulaires en nombre suffisant, le mouvement national n'a pas été en mesure de donner à l'académie de Versailles les moyens nécessaires au fonctionnement du service public d'Éducation, menaçant la continuité de celui-ci sur tout le territoire et fragilisant davantage des enseignements déjà fortement éprouvés. A l'issue de l'intra 2013 et en dépit de l'utilisation inacceptable des stagiaires comme moyens d'enseignement qui a conduit au blocage de nombreux postes, les postes vacants en établissement continuent d'augmenter : 57 en documentation, 38 en lettres classiques, 22 en technologie, 20 en mathématiques, 6 en Anglais... Le vivier de TZR, déjà laminé, subit une nouvelle réduction (- 11%), annonçant une intensification de la crise de remplacement. D'ores et déjà, en lettres classiques, en technologie, en mathématiques, en anglais, il n'y a plus de personnels de remplacement disponibles.

UNE SITUATION QUI VA PERDURER À CAUSE DE LA CRISE DE RECRUTEMENT

Cette situation est la conséquence des sous-recrutements organisés par le précédent gouvernement puisque le sang neuf correspondant aux premières affectations dans le mouvement est constitué par les lauréats des concours 2011-12, soit un recruté pour trois départs à la retraite.

Malgré une hausse de 30% des postes aux concours 2013, la situation risque de perdurer l'an prochain en raison du refus du Ministre de mettre en œuvre des mesures pour endiguer la crise de recrutement (pré-recrutements, revalorisation de nos métiers et de nos salaires). Au Capes d'anglais, 25 % des postes offerts ne sont pas pourvus (sur 1 050 postes, 271 restent vacants). À l'agrégation de maths, pour 391 postes, et malgré un taux d'admission record, 68 postes sont restés vacants soit 17 % ! En lettres classiques, au Capes externe, pour 200 postes proposés au concours, seuls 61 candidats ont été admis, soit 69,5 % de postes qui restent vacants. Au total, ce sont donc plus de 1 000 postes non pourvus sur les 12 100 postes ouverts.

Quant au concours 2014 anticipé, il est un expédient douteux (voir ci-contre).

FLEXIBILITÉ ET PRÉCARITÉ COMME OUTILS DE GESTION DE LA PÉNURIE

Le Rectorat, face au manque de personnels titulaires, renforce l'usage de trois leviers déjà utilisés par le passé :

- inflation des heures supplémentaires : transformation de la décharge de 3 h des stagiaires en heures supplémentaires que doivent prendre en charge les autres collègues, ouverture de plusieurs dizaines de divisions en juin en grande partie financées par de nouveaux volants d'HS en raison de la sous-estimation des effectifs...

- flexibilité des TZR : affectations sur plusieurs établissements, sur des quotités de service de 20 ou 21 heures, sur des communes parfois très éloignées ou hors-zone alors que les frais de déplacement et les heures de décharge leur sont toujours refusés...

- recours encore plus massif à la précarité : augmentation sensible du nombre de non titulaires en leur imposant de surcroît des services qui ne tiennent pas compte de leur qualification initiale (diplômé d'hist/géo en SES, de sciences physiques en mathématiques...) et dans des conditions de travail très dégradées (refus de payer les heures de vaisselle, de première chaire, compléments de service abusifs...).

Attention

Par ailleurs, pour les mêmes raisons, le Rectorat multiplie les refus de disponibilités, de détachements et d'annualisations de temps partiel, au risque de pousser des personnels à la démission.

de la crise de recrutement

UNE LOGIQUE D'EXPÉDIENTS FONDÉE SUR UNE CONCEPTION INDÉCENTE DE NOS MÉTIERS

Admissibles-contractuels : une gestion chaotique et irresponsable

Le dispositif des admissibles-contractuels consiste à proposer aux admissibles au concours 2014 anticipé d'assurer des heures d'enseignement comme contractuels, sans formation préalable. Les moyens nouveaux implantés dans les académies à l'occasion de cette rentrée (+ 4200 emplois au niveau national, + 400 pour Versailles) sont en réalité couverts par ce dispositif. En la matière, la politique d'expédient choisie par le Ministre montre déjà ses limites ! La réalité dément durement la communication ministérielle triomphante, qui a annoncé des taux d'admissibilité très élevés, puisque de nombreux admissibles ont été également lauréats au CAPES ou à l'agrégation 2013. D'ores et déjà, alors que les épreuves d'admission n'ont pas eu lieu, de nombreux postes mis au concours 2014 anticipé sont perdus : 226 sur 1592 postes en maths, 53 sur 750 en Histoire-géographie par exemple. Le recrutement des admissibles acceptant d'être contractuels n'est pas à la hauteur des espérances du rectorat : ils sont, à la date de la rentrée, 482 (entre 500 et 700 étaient attendus !).

La gestion chaotique et irresponsable du dispositif en Ile-de-France rend le réveil bien amer pour les admissibles qui ont cru à la sincérité des promesses du Ministre. La promesse d'une affectation au plus proche de leur domicile ou de leur centre de formation universitaire s'est transformée en mauvaise farce : faute de pouvoir tous les accueillir, le Rectorat de Paris a organisé un tirage au sort et s'est délesté des malchanceux vers Versailles et Créteil. A Versailles, les conditions de service et de formation qui leur sont offertes risquent de compromettre la réussite de 482 admissibles qui doivent encore préparer les épreuves d'admission de juin 2014 tout en ayant la charge de classes et, pour certains, leur master à obtenir :

- service supérieur à la quotité qu'ils ont demandée et à celle préconisée par le Ministère (1/3 temps),
- affectation et emplois du temps incompatibles avec le suivi de leur formation universitaire et de la préparation du concours,
- absence de tuteur, de formation correspondant à leur discipline de recrutement, volonté de faire payer les formations quand elles existent.

La section académique, présente auprès des admissibles depuis les épreuves de juin, est intervenue constamment pour faire cesser des situations scandaleuses. Elle appelle les collègues à les accueillir syndicalement et à nous faire remonter toutes les difficultés.

Crise de recrutement : une bataille déterminante pour la réussite des élèves, l'avenir de nos métiers et du Second degré

Le Ministre pratique le déni de réalité et veut faire croire qu'il suffit d'augmenter les postes aux concours pour les pourvoir. En procédant ainsi, il condamne toute reconstruction d'un service public juste et ambitieux. Faute de personnels titulaires, les effectifs par classe, le poids des heures supplémentaires, la crise de remplacement, la précarité, la flexibilité imposée aux TZR continueront de s'aggraver. Allonger notre temps de travail et redéfinir les champs disciplinaires en remettant en selle des formes de bivalence (sciences et techniques par exemple) vont redevenir des tentations très fortes.

C'est pourquoi le SNES appelle dans chaque établissement à relayer la campagne qu'il mène en faisant une **opération vérité sur les conditions de rentrée**, en associant les parents d'élèves à travers des motions en CA par exemple sur l'exigence de mesures pour mettre un terme à la crise de recrutement et en signalant auprès de la section académique tous les postes vacants et les problèmes de remplacement.

Les revendications du SNES pour mettre fin à la crise de recrutement :

- un plan pluriannuel de recrutement et des pré-recrutements pour reconstituer les viviers de candidats aux concours,
- le rétablissement d'une véritable formation et une entrée progressive dans le métier (décharge de 2/3 de service durant l'année de stage, puis d'un mi-temps pendant la première année de titulaire),
- mise en place d'un plan de titularisation pour tous les personnels précaires, selon des modalités diversifiées,
- revalorisation de nos salaires et de nos métiers pour mettre fin à la crise d'attractivité.



Des stagiaires toujours utilisés comme des moyens d'enseignement

A l'exception des certifiés devenus agrégés et des lauréats des concours réservés, ce que dénonce le SNES dans ce dernier cas, l'ensemble des stagiaires doivent impérativement avoir une décharge, de 3 h pour les certifiés et les agrégés, et de 6h pour les CPE et les documentalistes.

Cette décharge très insuffisante montre que les stagiaires sont toujours considérés comme des moyens d'enseignement, et non comme devant encore pouvoir bénéficier d'une réelle formation.

L'académie de Versailles accueille 1346 stagiaires, contre 916 l'an dernier.

Cette augmentation est le résultat de la première session des concours réservés (loi Sauvadet de résorption de la précarité) et d'un meilleur rendement des concours internes grâce, en particulier, à l'action du SNES qui a permis l'établissement de listes complémentaires. Il ne s'agit donc pas de sang neuf à proprement parler pour l'académie puisque ces stagiaires sont d'anciens non titulaires ou de titulaires d'autres corps d'enseignement (PLP, PE).

La gestion des concours réservés s'est révélée scandaleuse : non seulement les conditions d'accès pour les non titulaires sont très restrictives, mais l'indigence des préparations offertes, les erreurs d'appréciation sur l'éligibilité ont pénalisé et dissuadé de nombreux non titulaires de passer ce concours.



Retraites : 2003 Fillon, 2010 Sar

Travailler plus longtemps pour des p

Les effets ravageurs des réformes précédentes confortés et amplifiés
Simulation sur les effets des réformes : Fillon 2003, Sarkozy 2010, Ayrault 2013

Pour un collègue ayant débuté à 24 ans

(Voir sur notre site www.versailles.snes.edu : notre calculateur pour mesurer la situation de chacun)

Sur la base du dernier échelon certifié hors classe soit	3 607 €			
La retraite brute à taux plein est de 75% du salaire brut des 6 derniers mois	2 705 €			
Récapitulatif votre retraite d'une réforme à l'autre	Avant 2003 retraite à 60 ans 37.5 annuités	Fillon 2003 retraite à 60 ans 40 annuités	Sarkozy 2010 re- traite à 62 ans 41.75 annuités	Ayrault 2013 retraite à 62 ans 43 annuités
Pour avoir une retraite à taux plein, il vous faut travailler jusqu'à...	61,5	64	65,75	67
Votre taux de remplacement	72,0%	54,0%	55,5%	49,7%
Votre retraite brute	2 597 €	1 948 €	2 001 €	1 793 €
	pour une retraite à 60 ans		pour une retraite à 62 ans	

Le projet Ayrault prévoit une montée de la durée de cotisation à 43 ans pour les collègues nés en 1973 ou après.

La simulation concerne donc pleinement ces collègues.

Pour les autres, la tendance est la même mais l'effet est atténué.

Espérance de vie : l'intox

« On vit plus longtemps, on doit travailler plus longtemps » ?

Ayrault pérennise la « règle Fillon » (partage de la hausse de l'espérance de vie 2/3 prolongation activité 1/3 retraite)..

Les séries statistiques de l'INSEE permettent de décrypter cette imposture.

Depuis 1994 (mise en œuvre de la 1^{ère} réforme Balladur), l'espérance de vie à 60 ans (celle qui compte !) a augmenté de 2,6 ans, et la durée de cotisation de 4 ans 3 mois avec la Réforme Sarkozy, et à terme de 5 ans 6 mois (réforme Ayrault).

La durée de cotisation, en référence à la règle « Fillon-

Ayrault « devrait être alors de 37,5 annuités (point départ 1994) +1,8 (2/3 du gain de 2,6ans) = 39,3 annuités. Avec Fillon, on était déjà à 40 ans et avec Ayrault on crève le plafond à 43 ans !

2,6 années en plus pour l'espérance de vie, 5,5 ans en plus pour la durée d'activité.

« On vit un an de plus, on doit travailler deux ans de plus » !

L'espérance de vie en **bonne santé**, elle, a baissé d'un an entre 2008 et 2010, et l'espérance de vie tout court est en **diminution** dans huit pays européens du fait des politiques d'austérité... et du recul de l'âge de départ à la retraite.

Ils disaient

Hollande 2003 : « conserver le départ à la retraite à 60 ans »

Hollande 2010 : « C'est la réforme la plus injuste qui a été arbitrée par le président de la République ».

Ayrault 2010 : « Ce que je retiens du projet, c'est d'abord le signe aux marchés financiers qui font la loi. C'est une mesure profondément injuste qui va toucher les ouvriers, ceux qui commencent jeunes, ceux qui travaillent dur. »

Aujourd'hui, les mêmes pérennisent et amplifient les réformes Fillon et Sarkozy : retraite à 62 ans, allongement de la durée de cotisation.

La logique du mal en pis

Le problème de financement des retraites est purement conjoncturel : c'est l'effet de la crise, de l'austérité et du chômage qui génèrent une amputation des cotisations sociales.

Les mesures annoncées vont encore rogner la consommation, augmenter le chômage des jeunes et des seniors, et ainsi provoquer une nouvelle baisse de l'activité et donc des recettes, recréant ainsi le trou que l'on prétend boucher....

kozy... 2013 Ayrault ça continue ! Pensions laminées, c'est toujours non !

Les ressources existent !

- **Évasion fiscale** : 50 à 80 milliards €
- **Exonérations** de cotisations sociales : 33 milliards €
- **Dividendes** versés aux actionnaires et intérêts versés aux banques par les entreprises 307 milliards € pour 154 milliards € de cotisations sociales.

Sondage Csa Humanité : désaveu des mesures clés de la Réforme Ayrault

- En pensant à l'avenir, êtes-vous plutôt inquiet ou plutôt pas inquiet pour votre retraite ?
= **81 % inquiets**
- Les mesures proposées vont-elles plutôt **dans la mauvaise direction (69%)** ou **dans la bonne direction (31%)** ?
- Allongement progressif de la durée de cotisation à 43 ans ?
pour = 45 %
contre = 55%
- Mise à contribution des revenus financiers ?
pour = 63%
- Hausse des cotisations patronales ?
pour = 63 %
- Augmentation des cotisations des salariés ?
pour = 43 %
contre = 57 %
- Décalage de la revalorisation annuelle des pensions de retraites du 1^{er} avril au 1^{er} octobre ?
pour = 39 %
contre = 61 %

Qui va payer ?

Les salariés !

Augmentation des cotisations pour des salaires bloqués.

La réforme programme **une baisse des salaires nets** qui ne peut qu'amplifier la baisse du pouvoir d'achat. Dans la fonction publique, la ponction devrait être de 0,42 % chaque année.

Exemple : Pour un certifié 7^{ème} échelon, c'est **115 € prélevés en plus par an.**

Les retraités !

Désindexation partielle des pensions par décalage de la revalorisation annuelle du 1^{er} avril au 1^{er} octobre, fiscalisation de la majoration de pension pour les parents de 3 enfants.

Les patrons ???

Le gouvernement s'est déjà engagé à compenser intégralement la hausse des cotisations patronales. Ce tour de passe-passe portera sur 2,2 milliards € en 2020.

Les salariés et les retraités encore....

Ce nouveau cadeau du gouvernement au patronat devra être financé par d'autres mesures : nouvelle hausse de la TVA ? de la CSG ? À nouveau salariés et retraités paieront. Les 20 milliards du crédit compétitivité déjà octroyés ne suffisaient pas ?

Les Retraites, une affaire de jeunes !



L'entrée dans le métier d'un jeune collègue est à bien des égards un parcours du combattant : traitement se rapprochant dangereusement du salaire minimum, formation à géométrie variable dispensée dans la plus grande improvisation ; découverte d'une profession dont il est difficile d'imaginer les conditions d'exercice réelles tant qu'on ne les vit pas...

Comme si cela ne suffisait pas, les gouvernements successifs prennent un malin plaisir à annoncer tous les 3-4 ans qu'il faudra travailler encore un peu plus pour assurer définitivement la pérennité du système de retraite par répartition !

Pour un prof en début de carrière, né bien après la date fatidique que constitue l'année 1973, le calcul est simple : pas de départ à la retraite avant les 67 ans face à des élèves dont il serait totalement déconnecté, sans pour autant se prémunir de l'inévitable décote. Il n'y pas de fatalité mais un combat collectif à mener pour augmenter les salaires et donc les recettes apportées par les cotisations, bref obtenir une véritable redistribution des richesses, pour assurer à tous un droit de départ sans décote dès 60 ans !

Jean-François Claudon, 32 ans, professeur d'histoire-géographie au collège J. Ferry à Ste Genevieve des Bois (91)

**Retraite à 60 ans,
75% du dernier traitement
pour 37,5 annuités pour
tous, c'est possible !
Il faut partager
les richesses.**

Mise en place des CHSCT

UN NOUVEL OUTIL POUR AMÉLIORER NOS CONDITIONS DE TRAVAIL

Les nouvelles pratiques de management, les suppressions massives d'emploi, les réformes incessantes (réforme des lycées, STI, LPC, LV au bac, rythmes scolaires pour le 1er degré...), le mépris envers les fonctionnaires ont fortement modifié notre rapport au travail. A la pénibilité des tâches, s'est ajouté le sentiment de ne pouvoir faire du bon travail, engendrant mal-être, épuisement professionnel, souffrance... Les risques psychosociaux ont alors fait irruption, à côté d'autres plus connus, les troubles musculo-squelettiques (lors d'une enquête MGEN-carrefour social de 2011, 24% des personnes interrogées sont en état de tension au travail et 14% en état d'épuisement professionnel).

En 2011, la détermination et l'unité des organisations syndicales ont permis la création des comités hygiène sécurité et conditions de travail (CHSCT), 30 ans après ceux du privé. **L'employeur est responsable en matière de santé et de sécurité des agents**, il doit donc prévenir les risques, les supprimer si possible, et réparer en cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle.

Les moyens d'actions des CHSCT : visites dans les établissements ou dans les services, enquêtes en cas d'accidents du travail, demande d'expertise. **Certains documents obligatoires, outils indispensables** pour faire améliorer vos conditions de travail et diminuer les potentialités d'accidents de travail, **doivent être présents dans les établissements** (registre santé et sécurité au travail, registre de danger grave et imminent, mais surtout le **document unique de prévention des risques professionnels**).

Son action dans notre académie est freinée par une insuffisance de moyens pour les collègues siégeant en CHSCT, **par le refus par l'administration de communiquer sur les travaux du CHSCT** (tant par affichage papier que par la création d'un espace dédié sur le site du rectorat). **Tout collègue doit pouvoir saisir les membres**

du CHSCT en cas de dysfonctionnement dans un établissement. Vous trouverez leurs coordonnées sur le site du SNES Versailles dans la rubrique « métier » puis « santé au travail ».

Des progrès récents semblent s'esquisser suite à l'action du SNES et de la FSU : le CHSCT-A se réunit enfin et a commencé à travailler sur la problématique du handicap, dénonçant les délais longs pour les aides financières ou l'achat de matériel (aide au maintien en fonction des collègues suivant les prescriptions du médecin de prévention).

Le bilan de santé des personnels âgés de 50 ans est maintenu (visite médicale avec l'un des médecins de prévention du rectorat, à un âge où les TMS, troubles de l'audition, usure du métier... se développent). Les représentants FSU en CHSCT souhaitent que les collègues répondent plus massivement à l'invitation du médecin de prévention.

Ce bilan nous semble insuffisant. Les membres du CHSCT ont choisi en cette fin de premier mandat de mettre enfin en place le planning annuel de visites des sites ; de les réaliser et de mettre en place tous les documents et outils nécessaires au fonctionnement régulier du comité.

Un de nos collègues de STI, dans une autre académie a choisi de ne pas faire la rentrée et s'est donné la mort. Il a laissé une lettre accusatrice pour l'Éducation Nationale, dénonçant le rythme soutenu de réformes et les pratiques managériales de ses supérieurs hiérarchiques, la perte de sens de son métier.

Ces questions de conditions de travail et de santé au travail sont parmi les missions essentielles du CHSCT et **la mobilisation des collègues sur ces sujets ou sur les questions de prévention des risques est fondamentale pour nous permettre de peser en CHSCT, et d'avancer plus vite sur ces problématiques.**

Claudine Bezol, secrétaire du CHSCT-A

Missions du CHSCT

Il y a un CHSCT académique et un CHSCT dans chaque département. La FSU y est majoritaire.

Le **CHSCT** a pour missions de :

- contribuer à la protection de la santé, physique et mentale, et à la sécurité des personnels dans leur travail ;
- veiller à l'observation des prescriptions légales et réglementaires,
- faire des propositions permettant d'améliorer les conditions de travail ;
- participer au développement d'une véritable « culture de la santé et de la sécurité » au sein des personnels.

N.B. Tous les élus en CHSCT sont des personnels en exercice.



François Crevot et Anne-Marie Roussel



Claudine Bezol et Jean-Baptiste Hutasse

Dans quels cas solliciter les CHSCT ?

- Mise en danger des personnels (travaux par exemple),
- Mauvais stockage des produits dangereux,
- Situations de pressions graves envers les personnels...

N'HÉSITEZ PAS À SOLLICITER VOS REPRÉSENTANTS EN CHSCT !

VOS REPRÉSENTANTS SNES-FSU EN CHSCT :

	Élus	Coordonnées
CHSCT Académique	Claudine Bezol	ce.chscta-sec@ac-versailles.fr
78	Véronique Carillet-Simonin	ce.chsctd-sec-78@ac-versailles.fr
91	Anne-Marie Roussel, Jean-Baptiste Hutasse	ce.chsctd-sec-91@ac-versailles.fr
92	Claudine Bezol, Mathieu Allenet, Valérie Lathière, Clarisse Stoven-Bugeaud	ce.chsctd-sec-92@ac-versailles.fr
95	François Crevot, Cédric Chiepperin, Jean-Charles Fernandez, Sylvine T'avard	ce.chsctd-sec-95@ac-versailles.fr

Une rentrée sans améliorations



Ce qui marque de prime abord lors de cette rentrée 2013, c'est l'augmentation des postes non pourvus dans les établissements plusieurs semaines après le début de cette nouvelle année scolaire.

C'est le résultat de la crise du recrutement qui s'enracine et de l'absence d'anticipation de l'Administration. (voir notre article pages 2-3)

Si votre établissement est concerné, n'hésitez pas à contacter votre section départementale afin de mettre en place des initiatives locales en particulier avec les parents d'élèves.

Les créations d'emplois dans l'académie (+400) sont insuffisantes pour compenser les suppressions subies les années précédentes et l'augmentation des effectifs, ce qui engendre des classes toujours chargées dans les établissements de l'Académie :

- 28, 30 voire plus en collège (31 en 6^{ème} à Bois-Colombes, 32 en 5^{ème} à Levallois...), cette situation n'épargnant pas l'Éducation prioritaire avec des classes de 25 élèves et plus.
- 35, 36 élèves par classe en lycée, cela devient la norme dans de nombreux établissements (lycées Bascan de Rambouillet, JB Corot de Savigny sur Orge, Le Corbusier de Poissy...).

Les décharges de stagiaires prises en compte seulement fin août, les ouvertures tardives de classes liées à une sous-estimation des effectifs particulièrement en seconde, ont profondément modifié les conditions de rentrée. A cela vient s'ajouter le maintien des réformes au lycée, largement contestées par la profession, qui multiplient les contraintes, font éclater le groupe "classe" et engendrent des problèmes d'emploi du temps pour les enseignants et les élèves.

Des heures supplémentaires sont venues abonder les DGH, faisant exploser des taux déjà élevés.

VIE SCOLAIRE

Aux 189 suppressions de postes d'AED vie scolaire et assistance pédagogique, il faut ajouter à la rentrée les problèmes de recrutement dans les établissements.

Les conditions de travail sont devenues intenable dans bon nombre d'établissements comme au collège Paul Eluard de Châtillon (lire : <http://versailles.snes.edu/spip.php?article2969>) avec 1 surveillant pour 602 élèves lors de cette rentrée !! La seule solution que propose l'administration, c'est l'embauche de contrats aidés précaires. Face à cela le SNES revendique le rétablissement des postes supprimés et un statut de MI-SE amélioré et rénové, protégeant les personnels de surveillance et d'accompagnement de l'arbitraire et des pressions du C/E et donnant accès à de nouveaux droits.



Pour lutter contre ces dégradations, plusieurs établissements se sont mobilisés. D'ores et déjà, des audiences sont demandées au DASEN par les sections départementales du SNES-FSU.

N'hésitez pas à contacter vos sections départementales si vous souhaitez vous faire entendre.

Collège Jean Macé : Hold-up sur les moyens !

Pour la deuxième année consécutive, l'administration départementale a profité de l'été pour prélever des moyens sur la DHG du collège, à hauteur de 23 heures cette année.

Cette amputation de la DGH entraîne :

- la suppression d'heures en mathématiques,
- la suppression de tous les dédoublements en SVT et physique-chimie en 5^{ème} et 4^{ème},
- des groupes plus chargés en espagnol en 4^{ème} et l'arrêt du dispositif mis en place pour diminuer les redoublements.

Collège ZEP, situé dans un quartier difficile : la DASEN semble donc considérer que les effectifs doivent y être de 28 élèves en 6^{ème} et 5^{ème} et de 30 en 4^{ème} et 3^{ème}.

Cerise sur le gâteau, cela s'accompagnait de la suppression d'un poste d'assistant d'éducation.

70% des collègues ont donc décidé de faire grève le jeudi 5 septembre.

Accueil des parents devant le collège, distribution de tracts dans le quartier et à la sortie des écoles et rassemblement à 17h ont marqué cette journée. Les élus (maire, conseiller général et député, tous PS) ont manifesté leur soutien par leur présence ou par courrier. Il n'y a cependant pas de réponse de l'administration départementale. Délégation et rassemblement à l'inspection académique, réunion avec les parents sont au programme des semaines qui viennent.



70% de grévistes jeudi 5 septembre au collège Jean Macé de Sainte-Geneviève-des-Bois pour dénoncer un hold-up sur les moyens !

AI-JE LE DROIT DE ...

- ... refuser des **HSA** ?
- ... contester le **VS** (Ventilation de Services) ?
- ... bénéficier d'une HSA quand je travaille sur **deux établissements** ?
- ... percevoir des **frais de déplacement** en tant que TZR ?
- ... demander une aide à l'**installation**, au déménagement ?
- ... exiger le paiement des **heures de vie de classe** ?
- ... demander l'annulation des prélèvements effectués sur les HSA les jours de surveillance/jury d'examen ?
- ... percevoir des **ISOE** ?
- ... refuser d'être **professeur principal** ?
- ... me faire rembourser mes **frais de repas** ?
- ... déposer une **heure d'information syndicale** ?
- ... bénéficier d'une heure de décharge en sciences ?
- ...

Toutes les réponses sur notre site : www.versailles.snes.edu

LE SNES AU SERVICE DE TOUS LES COLLÈGUES

Secrétaires généraux : Marie-Damienne Odent, Michel Vialle, Pascale Boutet

Secrétaire administrative : Marie Chardonnet

Trésoriers : Myriam Descamps, Jean-Philippe Carabin, Matthieu Allenet, Jean-Baptiste Margantin, Gabriel Louis

Secrétaires départementaux :

Frédéric Lesne et Delphine Romagny (78)

Sophie Vénéitay et Valérie Ruiz-Brouillard (91)

Jean-François Gay et Béranger Delacotte (92)

François Martin et Christophe Lucas (95)

Mutations/Carrières : Philippe Lévy, Mélanie Javaloyès, Claudette Valade, Laurent Boiron, Maud Ruelle Personnaz, Cécile Denais, François Beral, Cécile Couteaux, Dominique Carlotti

Responsable certifiés : Pascale Boutet

Responsable agrégés : Philippe Lévy

Responsable CPE : Patrick Bader

Responsable non titulaires : Caroline Mordelet, Laurent Boiron

Entrée dans le métier : Nadège Muzard, Perrine Simonutti, Annaïg Le Quellec

Collège : Christophe Lucas, Antoine Tardy

Lycée : Marie-Pierre Carlotti, Sophie Venetitay

Orientation : Cécile Cherouvrier

Formation syndicale : Brigitte Deklermaekker



ADHÉRER, RÉ-ADHÉRER

- **Parce que le SNES-SU**, avec 57% des voix dans l'académie aux élections professionnelles, a la majorité des représentants dans toutes les instances paritaires et qu'il peut donc vous aider et vous défendre efficacement dans tous les moments importants de votre carrière : notation, avancement, mutation... ;
- **Parce que le SNES-FSU** construit des mobilisations larges en s'adressant à l'opinion publique et en associant l'ensemble des collègues, pour défendre nos métiers et promouvoir un service public d'éducation ambitieux ;
- **Parce que le SNES-FSU** recherche systématiquement l'unité, mais n'hésite pas non plus à prendre ses responsabilités seul lorsque la situation l'impose ;
- **Parce que le SNES-FSU** est une force de proposition et de débat sur l'avenir de notre métier ;
- **Parce que le SNES-FSU** vous adresse directement toutes les informations nationales et académiques.



Les cotisations des adhérents sont les seules ressources du SNES-FSU.

66% de votre cotisation syndicale est déductible du montant de vos impôts. Si vous êtes non imposable, le fisc vous remboursera, sous forme d'un crédit d'impôt, 66% de votre cotisation.

Pour les collègues aux frais réels, la cotisation est intégrée aux frais.

www.versailles.snes.edu, rubrique « Adhérer »